



## ARRÊTÉ N° 2025/90

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 17 février 2025 de la Société CHARPENTES COUVERTURES PIGNANTAISES, sise 72 impasse des Charpentiers à – 83790 - PIGNANS représentée par Monsieur Thierry FIGHIERA,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'entreprise CHARPENTES COUVERTURES PIGNANTAISES est autorisée à faire stationner un camion sur la voie publique afin de procéder au déblayage de gravats au n° 09 rue Jean Aicard, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

Pendant la durée des opérations la rue Jean Aicard sera fermée à la circulation.

#### Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 22 février 2025.

#### Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par l'entreprise CHARPENTES COUVERTURES PIGNANTAISES qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 17 février 2025.

Le Maire,  
Fernand BRUN

